

MERCI DE LIRE ATTENTIVEMENT LE MESSAGE CI-DESSOUS

Bourse complémentaire pour les élèves boursiers ou en 4ème/3ème Segpa résidant en Gironde

QUI EST CONCERNÉ ?

Responsable légal ayant la charge effective de l'enfant	Bourse départementale	Bourse Segpa
Réside en Gironde + enfant boursier	oui	non
Réside en Gironde + enfant boursier en 4ème ou 3ème segpa	oui	oui
Réside en Gironde + enfant NON boursier en 4ème ou 3ème segpa	non	oui
Réside en Gironde + enfant NON boursier	non	non
Réside HORS Gironde + enfant boursier	non	non
Réside HORS Gironde + enfant en 4ème ou 3ème segpa	non	non

Pour l'année scolaire 2024-2025, la campagne prendra **fin le 5 mai 2025**.

Le collège est un intermédiaire entre le Conseil Départemental de la Gironde et les familles.
Le collège ne traite pas les demandes de bourse, il n'est que le "facteur".

Pour un traitement plus rapide de votre demande,
faites directement [votre demande en ligne](#) via le lien suivant :

<https://www.gironde.fr/mon-compte/connexion>

Dans le cas contraire, vous recevrez le formulaire papier ultérieurement :
votre enfant sera convoqué afin de le recevoir en mains propres.

La demande (formulaire papier) pour la Gironde doit être apportée au secrétariat d'intendance.

Attention : en cas de demande papier **vous devez obligatoirement fournir un RIB au nom du parent demandeur même si vous l'avez déjà donné au collège.**
Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.

En cas de changement d'adresse ou de données bancaires, pour le bon suivi de votre demande pensez à prévenir le Département de la Gironde via votre compte en ligne ou à : dgaj-djec-bourses@gironde.fr